

ÉTHIOPIE

Les droits humains doivent être respectés au cours des élections

Index AI : AFR 25/006/2005
ÉFAI

Vendredi 29 avril 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International demande que les élections du 15 mai 2005 marquent un nouveau départ pour le respect et la protection des droits humains en Éthiopie.

Dans un rapport publié le 29 avril 2005 portant sur les élections qui se tiendront très prochainement en Éthiopie et sur la question des droits humains, Amnesty International exhorte le gouvernement ainsi que ses forces de sécurité, le personnel électoral et tous les partis politiques à s'engager clairement à respecter et protéger les droits humains de tous les Éthiopiens, y compris les droits des femmes, au cours de ce scrutin. L'organisation demande qu'une enquête impartiale soit menée par les autorités et les observateurs des élections sur les informations faisant état d'atteintes aux droits humains persistantes contre des membres de partis de l'opposition.

Le 15 mai 2005, les Éthiopiens éliront un nouveau parlement fédéral ainsi que les membres de conseils régionaux et municipaux. Dans la région de Somali, les élections se tiendront au mois d'août. Ces élections générales sont les troisièmes organisées depuis l'adoption de la Constitution de 1995 de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

Amnesty International n'a pas un rôle d'observateur des élections, ni en Éthiopie ni ailleurs, mais elle demande que les droits humains soient protégés durant le processus électoral et que les questions relatives à ces droits y occupent une place importante.

Des représentants d'Amnesty International se sont rendus en Éthiopie en février et mars 2005 afin d'évaluer de manière impartiale et indépendante la situation des droits humains dans le contexte des prochaines élections. Ils ont rencontré le président de la Commission électorale nationale éthiopienne, le ministre de la Justice, le ministre d'État aux Affaires étrangères et le responsable de la Commission nationale des droits humains. Ils se sont également entretenus avec des

représentants de partis de l'opposition, des représentants des Nations unies, des diplomates, des organisations non gouvernementales (ONG) éthiopiennes, des journalistes, des organisations de défense des droits des femmes et d'autres militants des droits humains.

Les représentants de l'organisation se sont rendus dans certaines zones rurales pour enquêter sur des allégations de violations des droits humains liées aux élections. Dans l'est du Gojjam, dans la région d'Amhara, deux membres d'un parti de l'opposition avaient récemment été tués par une milice gouvernementale locale et il avait été signalé que dans le sud du pays des membres de l'opposition avaient été arrêtés et soumis à des mesures d'intimidation. Des partis de l'opposition ont récemment fait état de deux autres meurtres et de nombreuses arrestations de sympathisants dans ces régions. Amnesty International n'a jusqu'à présent pas été en mesure de confirmer ces informations.

La coalition au pouvoir, le Front démocratique révolutionnaire populaire éthiopien (FDRPE) du Premier ministre Meles Zenawi, et les partis qui lui sont affiliés contrôlent actuellement le Parlement fédéral et les conseils régionaux et municipaux, ayant remporté plus de 95 p. cent de la totalité des sièges à l'issue des dernières élections, en 2000. Des informations dignes de confiance ont fait état de plusieurs atteintes aux droits humains commises dans le cadre des élections de 2000.

Les prochaines élections vont voir s'affronter le groupe du FDRPE, deux coalitions de l'opposition, les Forces démocratiques et unies éthiopiennes (FDUE) et la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), ainsi que des candidats indépendants. Le Premier ministre a déclaré que le FDRPE allait collaborer avec les partis de l'opposition et la communauté internationale pour veiller à ce que les élections soient « irréprochables ». Des partis de l'opposition affirment que leurs membres ont été victimes, au cours des derniers mois et durant la campagne électorale, d'atteintes à leurs droits fondamentaux et de restrictions de leurs activités pour des motifs politiques.

Le gouvernement a autorisé la surveillance des élections par des observateurs invités ou accrédités. Les

observateurs internationaux comprendront, outre des membres de la communauté diplomatique, des représentants de l'Union européenne, de l'Union africaine et du Centre Carter des États-Unis. Le gouvernement n'a cependant pas autorisé tous ceux qui le souhaitent à observer ou étudier les élections ou à apporter leur aide. L'on ignore si des ONG et des groupes de défense des droits humains éthiopiens, qui mènent actuellement des actions de formation pour les électeurs, seront accrédités en tant qu'observateurs.

Ces élections se déroulent alors que l'Éthiopie a été confrontée ces dernières années à des violations massives des droits humains. Amnesty International est préoccupée par le maintien en détention prolongé sans inculpation ni procès de plusieurs milliers de personnes arrêtées pour des motifs politiques, en particulier en raison de liens supposés avec des groupes d'opposition armés dans le cadre des conflits armés qui perdurent dans les régions d'Oromia et de Somali. Des cas de prisonniers d'opinion, de tortures, de « disparitions » et d'exécutions extrajudiciaires ont été signalés. Des journalistes de la presse privée sont fréquemment placés en détention en vertu de la Loi de 1992 sur la presse. Aucun journaliste n'est actuellement détenu en vertu de cette loi mais plus de 20 journalistes qui ont été libérés sous caution risquent toujours un procès. Une nouvelle loi sur la presse en préparation pourrait être utilisée pour arrêter, juger et emprisonner des rédacteurs en chef et des reporters, en violation de leur droit à la liberté d'opinion et d'expression. Des défenseurs des droits humains sont également en danger.

Dans la région de Gambella, dans le sud-ouest de l'Éthiopie, les meurtres de nombreux membres de l'ethnie (ou « nationalité ») anuak ont toujours de graves répercussions sur le respect du droit à la liberté d'opinion et de réunion. Ils ont été tués par des groupes de civils et des soldats durant trois jours de décembre 2003. En mars 2005, six soldats soupçonnés d'avoir participé à ces homicides ont été inculpés.

Le rapport d'Amnesty International se termine par des recommandations adressées au gouvernement, aux observateurs des élections et aux partis politiques :

le gouvernement devrait déclarer clairement et publiquement que les

violations des droits humains commises dans le contexte des élections ne seront pas tolérées. Les forces de sécurité, à tous les niveaux y compris les milices locales, devraient agir avec l'impartialité due pour protéger les droits des électeurs et l'état de droit ;

les observateurs des élections, qu'ils soient internationaux ou locaux, devraient inclure dans leur mandat un volet sur les droits humains. Ils devraient mener leur mission de surveillance et rendre compte publiquement et de façon impartiale et précise de toute violation des droits humains liée aux élections, y compris des violations des droits fondamentaux des femmes, et porter ces informations à l'attention des autorités concernées afin qu'une enquête soit menée et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

tous les partis politiques et candidats, qu'ils soient de la majorité gouvernementale, de l'opposition ou indépendants, devraient s'engager publiquement à promouvoir et protéger les droits humains, à participer pacifiquement et équitablement aux élections, et à ne tolérer aucune atteinte aux droits fondamentaux commise par leurs sympathisants.

Vous pouvez consulter le rapport [Ethiopia: The 15 May 2005 elections and human rights -- recommendations to the government, election observers and political parties](#) (index AI: AFR 25/002/2005) sur le site d'Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>